

COMMUNIQUÉ – 18.06.2020

2 NUITS GRATUITES POUR LES CAMPING-CARS

La Cité octodurienne offre une aire de stationnement pour accueillir gratuitement les camping-caristes durant deux nuits ! L'été s'annonce riche en découvertes locales ; la Ville de Martigny a ainsi imaginé l'idée d'un site éphémère, exclusivement destiné aux détenteurs de camping-cars.

L'été approche, la Ville de Martigny est prête à vous accueillir

L'aire de stationnement délimitée par des barrières est dotée d'un point d'eau propre. Les touristes de passage pourront profiter de cette place dès le vendredi 19 juin jusqu'au vendredi 31 juillet 2020.

Situation idéale pour les touristes de passage

Implantée au cœur des Alpes valaisannes, à la croisée de deux axes internationaux, Martigny propose de nombreuses activités pour petits et grands. Depuis l'aire de stationnement, il est tout à fait possible de découvrir à pied les trésors martignerains. Parmi eux, les sites archéologiques, le Barryland, la Fondation Gianadda, le Manoir, le Château de la Bâtiaz, les quartiers historiques ou encore la Place Centrale. Dans chacun de ces lieux emblématiques, de bonnes tables et des terrasses accueillantes sauront séduire les visiteurs. Le personnel de l'Office du tourisme, situé à l'Avenue de la Gare 6, vous renseigne volontiers sur toutes les activités que propose la Ville de Martigny et sa région.

Martigny peut compter sur l'expérience du Camping TCS

La Ville de Martigny peut s'appuyer sur un partenaire expérimenté. Le Camping TCS (Rue du Levant 68), propose aux camping-caristes utilisant l'aire de stationnement gratuite, diverses prestations payantes comme l'accès à la zone de vidange.

Localisation de l'aire de stationnement gratuite

Pour profiter des deux nuits offertes par la Ville de Martigny, les camping-caristes doivent suivre la Rue du Levant, puis la Rue d'Octodure. Se fier aux panneaux indicatifs qui vous conduiront sur l'aire de stationnement située à proximité de l'Amphithéâtre et de Barryland.

Martigny, le 18 juin 2020

L'ADMINISTRATION MUNICIPALE